

nement, ils ont besoin d'informations et de conseils des ministres des différents ministères. Il semble donc absolument raisonnable que ce soit des hommes qui ont toujours eu la confiance du Gouvernement qu'ils servent et qui ont joui de son intimité politique. Cela ne signifie pas du tout que les relations entre le Gouvernement et ce corps d'hommes devraient être d'une nature politique dans le mauvais sens du mot. Cela signifie que, pour un exercice efficace de leurs fonctions, il faut que ce soient des hommes jouissant de la confiance du Gouvernement au pouvoir pourvu toujours, naturellement qu'ils possèdent les qualifications élevées qui sont requises dans cette position. Je suis heureux de voir que sur ce point il y a unanimité des deux côtés de la Chambre, unanimité dans laquelle je concours cordialement parce que je connais ces messieurs personnellement. Mais je dis qu'il était essentiel à l'exercice convenable de leurs fonctions qu'ils fussent des hommes jouissant de la confiance générale de l'administration, afin qu'ils pussent remplir plus complètement et plus facilement les importants devoirs qui leur sont confiés. Pour résumer, il y avait pour le Gouvernement arrivant au pouvoir une occasion de faire équitablement et ouvertement une suggestion relativement aux hommes qu'il considérait les mieux qualifiés dans les circonstances pour remplir les devoirs de cette commission. La chose s'est faite absolument ouvertement. Il n'y a pas eu de renvoi, il n'y a pas eu de réflexion ni de proposition que nous n'exercions pas un droit absolu parce que dans le cours régulier des choses, nous avions le droit de faire cette proposition. Quant à la nature de la mission confiée à ces messieurs, c'est à un haut degré une mission judiciaire, mais elle n'est pas exclusivement judiciaire. Ils ont un caractère représentatif, ils doivent se tenir en communication constante avec le Gouvernement qui les a constitués, et il me semble que c'est un principe convenable à établir qu'ils devraient être des hommes possédant la confiance intime du Gouvernement.

M. LEMIEUX : Comme les journaliers du ministère des Travaux publics que le ministre a démis.

M. MONK : Je comprends l'amertume de mon honorable ami. Tout d'abord, j'ai cru que j'avais sans le vouloir blessé grièvement mon honorable ami, mais je sais maintenant que sa mauvaise humeur s'étend à tous les autres membres du Gouvernement.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

M. MACLEAN (Halifax) : Monsieur l'Orateur, c'est la pratique dans ce Parlement, depuis quelques sessions

tout au moins, que vers la fin de chaque session, l'opposition passe en revue l'administration et les actes administratifs du parti au pouvoir pendant la période écoulée. Nous nous proposons maintenant, en ces dernières heures de la session de discuter brièvement la situation présente de nos affaires nationales. Ce que je dirai cet après-midi aura surtout trait aux affaires financières du Gouvernement, mais je ferai surtout ressortir ce point : que le Gouvernement actuel a manqué à toutes ses promesses et à ses principes surtout en matière financière, mais aussi de certaines autres manières. J'espère que le ministre des Finances me pardonnera une digression sur des matières qui ne se rapportent pas directement à son ministère. Il me remerciera même, j'en suis convaincu, si je parle de certaines questions qui peut être n'entraînent pas dans le cadre de son exposé, car il ne faut pas oublier que, par comparaison, il est un nouvel arrivé au Parlement. Il est bien vrai qu'en une foule de choses en dehors de la finance, le Gouvernement actuel a fait un fiasco lamentable et a manqué à toutes les promesses qu'il a faites lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Mon honorable ami le ministre des Finances, lors de son entrée dans le cabinet, a fait une déclaration publique; il a dit—l'expression n'est en rien reprehensible—qu'il entrerait par la porte de devant. Je me suis souvent demandé depuis s'il existait bien réellement alors une maison ministérielle où l'on pût entrer. On serait parfois tenté de croire que toute la construction se désagrège jusqu'aux fondations. A tout événement, il y avait alors paraît-il porte de devant près de laquelle sans doute le coffre-fort était placé; c'est là que le ministre des Finances a établi son bureau, c'est là où il est assiégé par ses amis. Feu l'honorable Alexander Mackenzie, alors qu'il était premier ministre du Canada parlait souvent de la peine qu'il éprouvait à protéger \$22,000,000 de revenu. Sans doute le ministre des Finances actuel a eu encore plus à faire pour défendre contre ses amis, plus nombreux et plus audacieux que ceux du temps jadis, un revenu de \$140,000,000. Lorsqu'on racontera les attaques dirigées contre la forteresse financière de notre pays en l'année 1912-13, que ce soit par une biographie ou une autobiographie, des paroles dont s'est servi feu Alexander Mackenzie paraîtront faibles et modérées à côté des lamentations fortes et touchantes dont se servira notre ministre des Finances pour qualifier des raids contre le trésor fédéral qui auront eu lieu sous son régime.

Que mon honorable ami le ministre soit convaincu qu'il a toutes nos sympathies. Il n'a pas repoussé toutes les attaques, surtout celles dirigées par ses partisans dans la Chambre, cependant, si nous en croyons les journaux, il s'est parfois défendu avec